



Accident nucléaire et comprimés d'iode stable

Questions- Réponses

1. Comment la population peut-elle savoir qu'il y a un rejet radioactif ?

Lors d'un incident nucléaire grave, un rejet radioactif peut se produire. La radiation est cependant invisible, inodore et insipide. La situation sera évaluée sur base de mesures.

Suivez donc les recommandations des autorités. Souvent la mise à l'abri est une bonne action de protection.

2. De combien de temps dispose la population pour prendre les comprimés (ou pour prendre d'autres actions de protection) ?

Les comprimés d'iode stable ne peuvent être pris que si les autorités belges le recommandent explicitement. Ceci s'applique également en cas de situation d'urgence nucléaire dans l'un de nos pays voisins avec des conséquences pour l'ensemble du territoire belge.

Il est possible que cette recommandation reste limitée à une zone bien définie ou à une partie de la population (par exemple : les femmes enceintes et les jeunes enfants).

Les recommandations des autorités tendent vers une efficacité maximale. C'est pourquoi il est important de les suivre de la meilleure façon qu'il soit. Il est préférable de prendre les comprimés d'iode, après recommandation des autorités, juste avant ou aussi vite que possible après un rejet d'iode radioactif.

3. Peut-on avoir une idée de la dynamique en cas d'accident ?

Chaque site a ses propres caractéristiques et risques. Ceci donne lieu à plusieurs scénarios d'accident possibles, qui seront souvent couplés avec une phase pendant laquelle aucun rejet n'a eu lieu (phase de menace). Les plans d'urgence constituent une base solide pour y faire face.

Ensuite, on utilisera un scénario d'intervention adapté en fonction de la situation.

Le plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge comprend aussi des actions de protection pour des situations où des substances radioactives sont dispersées à court terme (dynamique rapide).

4. Combien de temps les comprimés d'iode stable sont-ils valables ?

L'expérience et des analyses régulières démontrent que les comprimés d'iode conservent longtemps leur efficacité lorsque les conditions de conservation ont bien été respectées. L'emballage des comprimés d'iode mentionne la date de fabrication.



Le fabricant garantit que les comprimés d'iode sont valables au minimum 10 ans (donc au minimum jusqu'à fin 2020). Les autorités organisent, par ailleurs, des analyses périodiques de ces comprimés.

5. Combien de temps nous protège une prise de comprimés d'iode stable ?

Les comprimés d'iode stable vous protègent pendant au moins 24h. Même en cas d'accident nucléaire grave, il y a de fortes chances que vous ne deviez prendre la dose recommandée qu'une seule fois. Evidemment, vous devez rester chez vous, fermer portes et fenêtres et ne pas vous exposer inutilement à des particules radioactives. Ecoutez les informations données et suivez les directives.

6. Que doivent faire les gens avec les anciens comprimés ?

Les anciens comprimés peuvent être ramenés chez le pharmacien. Nous vous demandons de ramener les tablettes et donc de jeter vous-même la boîte et la notice avec les papiers usagers.

7. La pharmacie de la commune ne se trouve pas dans la zone de 20 km (10 km pour l'IRE). Que faire ?

Les comprimés d'iode stable ne sont disponibles que dans les pharmacies des zones de planification d'urgence. Si un code postal figure dans cette liste (même si ce n'est qu'une petite partie), l'ensemble du code postal a été repris dans la zone de pré-distribution, comme ce fut le cas lors de la précédente campagne de 2002.

8. À qui sont destinés les comprimés d'iode stable ?

Plus on est jeune, plus il est important de se protéger contre la contamination par l'iode radioactif. Ceci vaut également pour les femmes enceintes afin de protéger le fœtus.

L'objectif de la campagne de pré-distribution est de mettre des comprimés d'iode à disposition d'un maximum de personnes qui vivent ou travaillent dans une zone de planification d'urgence nucléaire (particuliers et collectivités). C'est la raison pour laquelle les comprimés sont mis à disposition gratuitement en vue d'une protection en cas d'accident nucléaire.

Les comprimés d'iode ne protègent que contre l'iode radioactif. Lors d'un rejet nucléaire, d'autres substances peuvent éventuellement être libérées.

Suivez donc les recommandations des autorités. Souvent la mise à l'abri est une bonne façon de vous protéger.

9. Une partie de la commune ne se trouve pas dans la zone de pré-distribution. Est-ce que les gens ne reçoivent alors pas de comprimés ?

Les comprimés d'iode ne sont disponibles que chez les pharmaciens dans les zones de planification d'urgence. Si un code postal figure dans cette liste (même si ce n'est qu'une petite partie), l'ensemble du code postal est repris dans la zone de pré-distribution, comme ce fut le cas lors de la précédente campagne de 2002.

Si toute la commune (avec divers codes postaux) ne se trouve pas dans la zone de pré-distribution, ces personnes ne reçoivent pas automatiquement la brochure dans la boîte aux lettres.

Pour les habitants en dehors des zones de planification d'urgence, un important approvisionnement d'iode est disponible dans les pharmacies et auprès des autorités. Cet iode peut être mis à disposition des populations concernées lors d'une situation d'urgence en guise de supplément.

10. Pourquoi tout le monde ne peut pas prendre ces comprimés?

La prise de comprimés d'iode est une mesure de précaution qui, même après un accident nucléaire, ne doit pas toujours être appliquée.

La prise de comprimés d'iode stable est contestée chez les personnes de plus de 40 ans. Une saturation de la glande thyroïde est moins indiquée dans cette catégorie d'âge pour deux raisons:

- le risque de cancer de la thyroïde suite à la prise d'iode radioactif diminue avec l'âge,
- chez les personnes de plus de 40 ans, le fonctionnement de la glande thyroïde est souvent dérégulé surtout dans les zones pauvres en iode, comme c'est le cas de la Belgique. Ce dérèglement augmente le risque d'effets indésirables suite à la prise de comprimés d'iode.

Lorsque le fonctionnement de la glande thyroïde est fortement perturbé, ce qui arrive plus souvent lorsqu'on vieillit, les désavantages de la prise de comprimés (effets indésirables) peuvent être plus importants que les avantages (éviter le cancer de la thyroïde).

Informez-vous préventivement auprès de votre médecin généraliste ou votre spécialiste au sujet des avantages et désavantages de la prise.

Sur base de nouveaux avis scientifiques, la "limite d'âge" n'a cessé d'être revue à la baisse. Il y a quinze ans, la plupart pensait plutôt à 60 – 65 ans. L'âge de 40 ans correspond aujourd'hui aux connaissances actuelles et aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il a également été tenu compte de l'application, très certainement simultanée, de la mesure de mise à l'abri. Cette mesure est une protection efficace, quel que soit l'âge.

11. Est-ce que l'avis relatif à l'âge de 40 ans est inspiré par des arguments juridiques ?

Seuls des arguments scientifiques et des aspects de santé sont à la base de cet avis.

Plus on est jeune, plus il est important de se protéger contre la contamination à l'iode radioactif.

Ceci vaut également pour les femmes enceintes afin de protéger le fœtus. En effet, en cas de grossesse ou d'allaitement, la prise de comprimés est conseillée, également au delà de 40 ans.

À partir de 40 ans, la prise d'iode stable n'est pas systématiquement conseillée.

Sur base de nouveaux avis scientifiques, la "limite d'âge" n'a cessé d'être revue à la baisse. Il y a quinze ans, la plupart pensait plutôt à 60 – 65 ans. L'âge de 40 ans correspond aujourd'hui aux connaissances actuelles et aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il a également été tenu compte de l'application, très certainement simultanée, de la mesure de mise à l'abri. Cette mesure est une protection efficace, quel que soit l'âge.

12. Cela signifie-t-il que les personnes âgées de plus de 40 ans et résidant dans la zone de pré-distribution ne peuvent pas aller chercher leurs comprimés chez le pharmacien ?

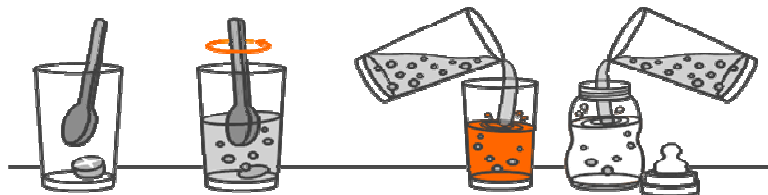
Bien sûr que si! Bien que lors d'un accident nucléaire la prise d'iode stable n'est pas systématiquement conseillée pour les personnes âgées de 40 ans et plus, il est tout de même judicieux d'aller les chercher chez le pharmacien. De cette façon, les (petits-) enfants pourront prendre ces comprimés si les autorités le recommandent.

13. Y a-t-il des effets indésirables pour les enfants ou les personnes de 40 ans et plus?

Oui, mais ils sont très temporaires et inoffensifs (vomissements, mauvais goût,...).

Vous pouvez dissoudre les comprimés dans une petite quantité d'eau pour ensuite diluer la solution dans une plus grande quantité d'eau ou de jus de fruits.

Attention, la prise de ces comprimés avec de l'alcool est déconseillée !



Dans des cas exceptionnels, l'absorption d'iode peut entraîner des réactions d'hypersensibilité, telles que : rougeurs de la peau (rash), accumulation de liquide (œdème), douleurs cervicales, yeux qui coulent, symptômes de refroidissement, gonflement des glandes salivaires et fièvre. Les symptômes disparaissent sans aucun traitement lors de l'arrêt de la prise d'iode. En cas de doute, il est préférable de consulter son médecin.

Cependant, le faible risque de réactions d'hypersensibilité n'est pas un argument pour ne pas prendre les comprimés d'iode.

Pour les responsables de collectivités

14. Qu'est-ce qu'une collectivité ?

Est-ce qu'un club sportif est une collectivité ? Quid pour une salle communale (mariage, banquet, fêtes...) ? Quid pour les gîtes ?

On considère comme collectivité : *«chaque lieu où plusieurs personnes (peuvent) se réunir pendant une plus longue durée »* (à l'exception des maisons d'habitation, des ménages). Les exemples sont donc les écoles, les entreprises, les supermarchés, les hôpitaux, les centres culturels, les centres de sport, les crèches...

15. Comment la collectivité doit-elle introduire une demande (via le formulaire web) si elle ne dispose pas d'internet/d'un ordinateur/d'une imprimante ?

Si la commune est confrontée à une telle situation, il pourra être proposé d'utiliser un ordinateur communal pour pouvoir faire la demande au guichet.

Site web

16. Le site web "risque nucléaire" servira-t-il également pour communiquer des informations (news, communiqués,...) en cas d'incident nucléaire ?

Ce site web donne une information sur le risque nucléaire pouvant mener à l'activation du plan d'urgence. Vous y trouverez donc l'info sur la préparation d'un éventuel accident nucléaire.

Vous cherchez, de manière générale, plus d'information au sujet des nombreux aspects de la présence et l'utilisation du rayonnement ionisant dans la vie de tous les jours (médical, naturel, cosmique, industriel,...), vous serez également redirigé sur le site web de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN).

Actuellement, le site web est conçu comme un site qui reste aussi disponible après la campagne, avec de l'information sur les sites nucléaires, le risque nucléaire, les actions de protection, la gestion de crise par les autorités et l'exploitant,...

Le site web comprend également une rubrique d'information alimentée via RSS (surtout sur base des messages de l'AFCN).

Pour le moment, le site web ne servira pas d'interface "de crise" en cas d'incident nucléaire ou radiologique : le site web « www.centredecrise.be » tiendra ce rôle.